

# **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEIPIN EN DATE DU 27 OCTOBRE 2015 À 17 H 30**

L'an deux mille quinze et le dix-neuf octobre à 17 Heures 30, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de cette Commune, régulièrement convoqué en application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Président,

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>absents excusés</b>	<b>pouvoirs</b>	<b>absents</b>
Frédéric DAUPHIN	X			
Joëlle BLANCHARD	X			
Alain RICARD	X			
Joelle BOUCHET	X			
Philippe SANCHEZ-MATEU	X			
Dorothée DUPONT	X			
Farid RAHMOUN				X
Béatrice FIGUIERE	X			
Corinne FLACHER	X			
Clarisse GRIT		X	pouvoir à Andrée ORTTNER	
Norbert JACQUELIN	X			
Andrée ORTTNER	X			
Josiane RENARD	X			
Viviane CHABRIER				X
Brigitte JULIEN				X
Antonia BOUCHET		X	pouvoir à Joëlle BLANCHARD	
Ghislaine GIL		X		

**Joëlle BLANCHARD est désignée secrétaire de séance.**

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES N° 1**

Monsieur le Président indique aux membres du Centre Communal d'Action Sociale qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire sur le budget du CCAS.

Il présente aux membres du Centre Communal d'Action Sociale la décision modificative n° 1 qui s'équilibre en dépenses / recettes à 950 €

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale acceptent à l'unanimité la décision modificative budgétaire présentée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 00**

Fait à Peipin, le 29 octobre 2015

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric DAUPHIN

Joëlle BLANCHARD